



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 23 juin 2025

Présidence: M. Loïc Desfayes

Objet : PRÉAVIS 03/2025 - DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DES RÉSEAUX COMMUNAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT AINSI QUE LA CRÉATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE À DISTANCE POUR LE BOURG DE GRANDVAUX

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N°03/2025 de la Municipalité du 17 mars 2025 ;
Où les rapports des Commissions ad hoc et finances chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 34 voix pour, 12 contre et 5 abstentions



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser des travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement en octroyant à cet effet un crédit d'investissement hors taxe de CHF 3'282'500.- ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser un réseau de chauffage à distance dans le bourg de Grandvaux en octroyant à cet effet un crédit d'investissement hors taxe de CHF 3'102'500.- ;
3. **de demander** à la Municipalité de porter la plus grande attention à la finalisation du plan de financement à long terme du CAD et à l'élaboration des contrats avec les propriétaires privés afin que la Commune puisse garantir que les investissements, qu'elle aura consentis pour le CAD, seront amortis dans le délai prévu (50 ans), sans subventionner le coût du KWh vendu aux propriétaires par un moyen non prévu dans le plan de financement.
4. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC)

Ainsi délibéré en séance du 23 juin 2025.

Le Président

La Secrétaire

Loïc Desfayes

Catherine Fonjallaz